

COMMUNE DE COURCELLES

Province de Hainaut

(6180)

Arrondissement de Charleroi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE

CONSEIL COMMUNAL/CONSEIL DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

DU 19 JANVIER 2017

PRESENTS: MM. TAQUIN, Bourgmestre-**Présidente**,
PETRE, KAIRET, HASSELIN, NEIRYNCK H, HANSENNE, DEHAN, **Echevins** ;
CLERSY, **Président du CPAS** ;
~~TANGRE~~, POLLART, NOUWENS, MEUREE J-CI, ~~BALSEAU~~, NEIRYNCK, RENAUX,
LAIDOU, BOUSSART, MEUREE J-P, GAPARATA, VLEESCHOUWERS,
DELATTRE, KADRI, ~~BULLMAN~~, BERNARD, SCARMUR, CAMBIER, COPIN,
HOUBE, MARCHETTI, LEMAIRE **Conseillers**
HADBI, **Directeur général ff**

CLERSY, **Président du CPAS**
DEVOS, PAYEN, MEUREE J-CI, POLLET, COPIN, VANDENDRIS, SWEERT,
VANDIERENDONCK, ~~GULIN~~, ZUMBO, **Conseillers du Conseil de l'Action
Sociale.**
GIANNONE, **Directrice générale ff du CPAS**

La Bourgmestre-Présidente ouvre la séance à 19h30.

Madame TAQUIN demande d'observer une minute de silence en la mémoire de Madame Flora RICHIR.

OBJET N°01 : Rapport annuel sur les synergies et les économies d'échelle.

Monsieur CLERSY indique que comme chaque année c'est l'occasion de faire le point sur les collaborations qui sont celles qu'entretiennent l'administration communale et le CPAS de Courcelles. Il souligne que les deux instances font en sorte travailler en étroite collaboration et de renforcer les liens de collaboration, et qu'il est dans l'intérêt des deux instances d'avancer main dans main.

Monsieur CLERSY fait le point sur des collaborations récentes, il cite à titre d'exemple la collaboration avec l'échevin de l'enseignement au niveau de l'école de l'EPSIS. Il indique que ce genre de partenariat donne la possibilité d'économiser les deniers publics et permet également de concrétiser des projets importants.

Monsieur CLERSY indique également qu'au niveau des travaux, le rôle de Monsieur VERLE en matière de sécurité et de coordination est un rôle essentiel. Il cite également la conseillère en prévention qui va œuvrer au niveau du CPAS pour certains projets.

Monsieur CLERSY remercie au niveau des travaux Monsieur DEHAN particulièrement. Il souligne que le fait que l'administration sollicite l'E.F.T permet de réaliser des missions importantes en matière de formation. Il considère que c'est un cercle vertueux.

Monsieur CLERSY rappelle également le partenariat avec l'échevin des sports. Il donne à titre d'exemple les chèques sport qui donnent un appui financier et c'est une très belle collaboration.

Monsieur CLERSY remercie également les directions générales pour le CODIR commun. Il considère que les réunions entre les deux instances permettent d'enrichir la culture d'entreprise.

Monsieur CLERSY précise la question concernant les articles 60. Il estime qu'on banalise les articles 60 mais le CPAS de Courcelles est exemplaire en la matière. Il rappelle qu'en 2005, le CPAS de Courcelles avait 33 articles 60 et 3 articles 61. En 2012, il cite 36 articles 60 et 2 articles 61. En 2017, 68 articles 60 et 07 article 61. Monsieur CLERSY souligne qu'on a doublé les effectifs, et c'est un effort extrêmement important qui a été réalisé par les instances communales mais également d'autres partenaires comme Chacun Son Logis.

Monsieur CLERSY revient sur le toute boîte qui a été distribué par l'opposition. Il souligne qu'il a constaté une critique concernant la réduction de salaire des articles 60. Il explique que cette démarche est tout à fait assumée et elle a été expliquée à l'époque lors d'un Conseil de l'action sociale. Il affirme avoir expliqué les raisons de cette réduction, et rappelle que c'était lié à des mesures d'encadrement et de formation.

Monsieur CLERSY constate que la même politique est suivie par les CPAS de Charleroi, Liège, Chatelet, Sambreville. Il explique que la réduction n'était pas une mesure illusoire et elle avait pour but de former et d'encadrer les articles 60.

Monsieur CLERSY rappelle les mesures d'expulsions des chômeurs qui ont été prises sous la mandature de Monsieur Di RUPO ; que ces mesures ont obligé les instances communales à prendre des mesures.

Monsieur CLERSY souligne également que contrairement à ce qui a été avancé par l'opposition, la dotation communale a été augmentée, et se demande ou l'opposition à chercher les chiffres qui ont été communiqués. Il souligne qu'une telle communication l'oblige à analyser la situation financière du CPAS dans le passé. Il rappelle le budget du CPAS et son augmentation de trois millions sous cette mandature.

Monsieur CLERSY revient sur les mesures qui ont touché le CPAS. Il précise que le CPAS gère près de 6229 dossiers aujourd'hui, cela représente 8465 personnes qui en 2016 ont fréquenté la permanence. A titre de comparaison, on était à 7546.

Monsieur CLERSY indique que dans ce budget, il y a une très grande maîtrise du coût du personnel.

Monsieur CLERSY précise que des travaux auront lieu au niveau de la maison de repos, la rénovation des LED, les châssis, la sécurisation des portes d'entrée du Home et aussi un sablage de la façade. Pour ce qui est de la gestion du home, il souligne le déficit budgétaire qu'a connu le CPAS dans le passé. Il précise le déficit budgétaire à 231000 euros pour divers motifs, ce déficit a été ramené quasiment à zéro.

Monsieur CLERSY souligne qu'une mesure a été prise afin d'augmenter le prix des chambres. Il explique que le CPAS est passé de 41,85 euros à 43,11 euros par jour. Il indique avoir réalisé une étude de marché et rappelle que le CPAS de Charleroi était à 44 euros par jour.

Monsieur CLERSY rappelle les différentes augmentations qu'ont connues les CPAS sous l'ancienne mandature. Il indique qu'il n'apprécie pas la malhonnêteté intellectuelle ainsi que les faux chiffres qui ont été communiqués à la presse et qui sont complètement erronés.

Monsieur CLERSY précise le prix des repas et les critiques concernant cette mesure. Il compare cette augmentation avec les CPAS de Fontaine-l'Évêque, La Louvière ainsi que de Charleroi. Il démontre clairement que le prix des repas de Courcelles est le moins cher par rapport aux autres CPAS.

OBJET N°02 : Bilan et perspectives.

Madame TAQUIN souligne que M. CLERSY a déjà fait le point concernant le bilan et les perspectives du CPAS.

Madame la Présidente clôture la séance à 20h15.

Le Directeur général ff ;

M. HADBI.